

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 15 janvier 2013 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : M. TONY CHAREST, MAIRE
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER
SERGE PELLETIER, CONSEILLER
Mmes LOUISE CARMEL CONSEILLÈRE
NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par M. Tony Charest, maire. M. Charles Montamat, secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

01-01-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour du 15 janvier 2013 soit adopté en laissant le varia ouvert.

02-01-2013

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 DÉCEMBRE ET DU 18 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les procès-verbaux du 4 décembre et du 18 décembre 2012 soit adoptés.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de décembre et informe les élus sur les dossiers à venir.

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

L'agent de développement fait un suivi des dossiers du mois de novembre.

03-01-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les salaires du mois de décembre (incluant les DAS de la période) au montant de 9 613.29\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 24 941.98\$ soient acceptés.

SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE DE LA BÂTISSSE MUNICIPALE

Considérant que la municipalité de St-Joseph est actuellement dans un processus d'acquisition de l'actuel bâtiment de la Caisse Populaire des Champs et des Bois;

Considérant que la prochaine étape de ce processus est la signature de la promesse de vente, celle-ci a été signée en ce 15^e jour de janvier devant l'assemblée.

Il fût mentionné lors de cette séance que ce bâtiment fût une station service dans les années 1950 environ. Le propriétaire actuel va être averti qu'il pourrait y avoir une opération de décontamination des sols advenant que la ou les citernes soient encore enfouies dans le sol et qu'un risque de pollution soit avéré et ce, avant le transfert de propriété.

04-01-2013

RÉSOLUTION VALIDANT L'AUGMENTATION SALARIALE DE 2% CORRESPONDANT À LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX PRÉVUE POUR 2013

Considérant que le niveau général des prix augmente en moyenne de 2% par année, il est proposé par Serge Pelletier et résolu à l'unanimité que les salaires des employés municipaux et les indemnités des élus soit indexés également de 2%.

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Les membres du conseil ont été averti par l'agent de développement qu'un délai supplémentaire sera demandé auprès du ministère des familles et aînés pour finaliser et lancer la politique familiale.

05-01-2013

RÉSOLUTION VALIDANT LE MONTANT DES TRAVAUX ASSUJETTIS À LA SUBVENTION DE 24 500\$ DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux admissibles au PAARRM. Les dépenses admissibles s'élèvent à 32 982\$ et le montant subventionné est de 24 500\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux exigences gouvernementales et sur les voies municipales dont la gestion incombe à la municipalité. Le dossier de vérification a été constitué et envoyé au ministère.

06-01-2013

APPROBATION DES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU MICHAUD POUR 2013

Suite à une demande de la part du ou des riverains dudit cours d'eau et conformément au processus d'entretien annuel des cours d'eau du territoire de la municipalité, il est proposé par Fernand Ouellet et résolu à l'unanimité;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Michaud prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y est associée;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au cours d'eau Michaud en 2013. S'il s'agit de travaux d'entretien, 75% du coût des travaux seront à la charge des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux et 25% du coût des travaux seront réparti sur l'ensemble des contribuable de la municipalité. S'il s'agit de travaux d'amélioration, 100% du coût des travaux seront à la charge des contribuables situés en amont des travaux.

Que la municipalité de Saint-Joseph est en accord avec la répartition utilisé par la MRC qui réparti la part des frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions;

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

07-01-2013

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA REMISE DES PRIX SCOLAIRES DU COLLÈGE STE-ANNE

Considérant qu'au moins un étudiant résidant sur le territoire de la municipalité est inscrit au Collège Ste-Anne, il est proposé par Nancy Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph fasse un don de 50\$ pour la remise des prix scolaires.

08-01-2013

DEMANDE D'ADHÉSION AUPRÈS DE L'APHK

Afin de soutenir les diverses activités de l'association des personnes handicapées du Kamouraska, organisme local dont la mission est de promouvoir les droits et de défendre les intérêts des personnes handicapées et leur famille, la municipalité de Saint-Joseph accepte de devenir membre de cette organisme pour un coût de 40\$. Cette proposition est amené par Raymond Frève et résolu unanimement.

09-01-2013

COTISATION 2013 POUR LA FQM

Considérant que la fédération québécoise des municipalités à pour vocation de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique, de soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs et de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph achète sa cotisation à la FQM au prix de 756.79\$

10-01-2013

COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ

Considérant que l'association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec et qu'elle offre également une assurance juridique pour le directeur général, il est proposé par Serge Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph accepte que M. Montamat cotise à l'ADMQ pour un montant de 670.15\$.

11-01-2013

LISTE DES IMPAYÉS À TRANSMETTRE À LA MRC

Considérant la résolution numéro 07-03-2012 mentionnant les critères de confection de la liste des comptes de taxes dont le paiement fait défaut;

Considérant que la liste présentée au conseil est anonyme et qu'aucun conseiller est en mesure d'associer des noms aux comptes en souffrances;

il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la liste des impayés en date du 15 janvier 2013 sera acheminée à la MRC le 17 janvier 2013 conformément à ce qui était mentionné sur le dernier avis envoyé aux contribuables en défaut de paiement le 18 décembre 2012 ainsi qu'aux articles 1023 et 1024 du Code municipal du Québec.

ÉTAT DES FINANCES DE L'OTJ

Les membres du conseil ont été informés des difficultés financières passagère de l'OTJ résultant de la transition entre les deux exercices financiers et ont été conviés pour aider à trouver des solutions face à cette situation.

12-01-2013

DEMANDE D'AUTORISATION DE GROUPE LABEL 2004 INC. POUR LOTIR, ALIÉNER ET UTILISER À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE UNE PARTIE DU LOT 357 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE STE-HÉLÈNE

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Joseph doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Groupe Lebel 2004 Inc. visant à acquérir une superficie de 3.4 hectares, sur une partie du lot 357 du cadastre de Ste-Hélène, municipalité de Saint-Joseph, pour usage industriel;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

Attendu le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

Attendu que le projet n'affecte en rien les possibilités d'accroissement de l'établissement de production agricole à proximité relativement aux distances séparatrices applicables;

Attendu que le projet vise la consolidation d'une des rares entreprises de la municipalité et que son développement est d'une grande importance pour l'économie locale et régionale;

Attendu qu'il n'est pas pertinent de démontrer qu'il n'existe pas dans la municipalité de Saint-Joseph, en zone blanche, d'espace disponible pour cette activité;

En conséquence, il est proposé par Fernand Ouellet et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Saint-Joseph :

- Appuie le demandeur Groupe Lebel 2004 Inc. dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'aliéner, lotir et utiliser à une fin industrielle une superficie de 3.4 hectares sur une partie du lot 357 du cadastre de Ste-Hélène, municipalité de Saint-Joseph;
- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

13-01-2013

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Nancy Tremblay, la séance est levée à 21h17.

TONY CHAREST, maire

CHARLES MONTAMAT, secrétaire-trésorier